

## DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION/ DOCUMENT D'INFORMATIONS

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire). Elle résume toutes les informations légales que le conseiller doit avoir communiquées au client dès l'entrée en relation.

### 1. STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Divitiae Patrimoine est immatriculée au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 17005076 en qualité de :

- **CIF (Conseiller en investissements financiers)**, adhérent de l'Association nationale des conseils financiers-CIF (Anacofi-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Au sens de la réglementation (article 325-5 du RGAMF), les conseils sont fournis de manière non-indépendante car le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par rétrocessions commissions sur les instruments financiers et/ou les services d'investissement recommandés. Divitiae Patrimoine n'entretient aucune relation de nature capitalistique significative avec un établissement promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du Code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif). Divitiae Patrimoine entretient une relation commerciale significative avec Intencial, Lynceus Partners, et Entrepreneur Invest (chiffre d'affaires généré auprès de ces fournisseurs supérieur à 10 % du chiffre d'affaires total CIF 2025 de Divitiae Patrimoine).
- **COA (Courtier en assurance)** dans la catégorie « b » au sens de l'article L.521-2 II du Code des assurances et ayant adhéré à l'ANACOFI Courtage, association professionnelle agréée par l'ACPR. Divitiae Patrimoine n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. La liste des assureurs avec lesquels Divitiae Patrimoine a la possibilité de travailler sont listés en page 2. Au sens de la réglementation, les conseils fournis ont pour objectif de vérifier la cohérence et le caractère approprié du produit proposé à vos exigences et besoins (conseil de niveau 1). Divitiae Patrimoine n'entretient aucun lien financier avec une entreprise d'assurance (Divitiae Patrimoine ne détient aucune participation directe ou indirecte égale ou > à 10% des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance et aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte égale ou > à 10% des droits de vote ou du capital de Divitiae Patrimoine).
- **COBSP (Courtier en opérations de banque et en services de paiement)** : Divitiae Patrimoine n'entretient aucun lien financier avec un établissement de crédit, de financement et/ou de paiement (absence de détention de Divitiae Patrimoine d'une participation directe ou indirecte égale ou > à 10% des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement et/ou de paiement et inversement). Aucun établissement de crédit, de financement et/ou de paiement référencé par Divitiae Patrimoine ne représente plus de 33% de son chiffre d'affaires au titre de son activité de Courtier en opérations de banque et en services de paiement, en 2023.

L'activité de CIF est contrôlable par l'Autorité des marchés financiers (AMF - 17 place de la bourse 75082 Paris Cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Les activités de COA et de COBSP sont contrôlables par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR - 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>)

Divitiae Patrimoine est par ailleurs détentrice d'une Carte de transaction sur immeuble et fonds de commerce (carte T) délivrée par la CCI Paris Île-de-France, sous le N° CPI 7801 2017 000 022023. Il est précisé que l'activité est exercée sans détention de fonds, effet ou valeur. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

## 2. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'Anacofi-CIF, Dvitiae Patrimoine dispose d'une couverture en responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière suffisantes couvrant ses diverses activités.

Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD ( 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9)  
Numéro de police : 114240090

	<b>CIF</b>	<b>COA</b>	<b>IOBSP</b>	<b>Carte T</b>
<b>Responsabilité Civile Professionnelle</b>	2 500 000 € (par sinistre et par année d'assurance)	3 000 000 € (par sinistre et par année d'assurance)	2 500 000 € (par sinistre et par année d'assurance)	2 500 000 € (par sinistre et par année d'assurance)
<b>Garantie financière</b>	-	115 000 € (par année d'assurance)	115 000 € (par année d'assurance)	110 000 € (par année d'assurance)

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'Anacofi-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

## 3. FOURNISSEURS

<b>Nom de la société</b>	<b>Nature</b>	<b>Type d'accord</b>	<b>Mode de rémunération</b>
<b>BNP Paribas Privalto</b>	Banque	Convention de distribution	Commissions
<b>SG Adequity</b>	Banque	Convention de distribution	Commissions
<b>CM-CIC</b>	Banque	Convention de distribution	Commissions
<b>Homunity</b>	CIP	Convention de distribution	Commissions
<b>CAFPI</b>	Courtier en crédits	Convention d'apport d'affaires	Commissions
<b>Alpheys</b>	Entreprise d'investissement	Convention de distribution	Commissions
<b>Equitim</b>	Entreprise d'investissement	Convention de distribution	Commissions
<b>Lynceus Partners</b>	Entreprise d'investissement	Convention de distribution	Commissions
<b>Nortia</b>	Entreprise d'investissement	Convention de distribution	Commissions
<b>Bouygues Valorissimo</b>	Promoteur immobilier	Mandat de commercialisation	Commissions
<b>Kaufman et Broad</b>	Promoteur immobilier	Mandat de commercialisation	Commissions
<b>Leemo</b>	Plateforme de promotion immobilière	Mandat de commercialisation	Commissions
<b>Nexity</b>	Promoteur immobilier	Mandat de commercialisation	Commissions
<b>Alderan</b>	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
<b>APAX</b>	Société de Gestion	Convention d'apport d'affaires	Commissions

Atland Voisin	Société de Gestion	Convention d'apport d'affaires	Commissions
<b>Corum</b>	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
<b>Entrepreneur Invest</b>	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
<b>Idinvest</b>	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
<b>Inter Gestion</b>	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
<b>Inter Invest</b>	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
<b>Keys REIM</b>	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
<b>La Française</b>	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
<b>Opale Capital</b>	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
<b>Norma Capital</b>	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
<b>Novaxia</b>	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
<b>OCP</b>	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
<b>Opale Capital</b>	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
<b>Paref</b>	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
<b>Pierre 1<sup>er</sup> Gestion</b>	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
<b>Private Corner</b>	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
<b>Tikehau</b>	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
<b>Allianz</b>	Société d'assurance	Convention de distribution	Commissions
<b>AXA</b>	Société d'assurance	Convention de distribution	Commissions
<b>Aviva</b>	Société d'assurance	Convention de distribution	Commissions
<b>La Bâloise</b>	Société d'assurance	Convention de distribution	Commissions
<b>ERES</b>	Société d'assurance	Convention de distribution	Commissions
<b>Generali</b>	Société d'assurance	Convention de distribution	Commissions
<b>Metlife</b>	Société d'assurance	Convention de distribution	Commissions
<b>MMA</b>	Société d'assurance	Convention de distribution	Commissions
<b>Mieux Etre</b>	Société d'assurance	Convention de distribution	Commissions
<b>One Life</b>	Société d'assurance	Convention de distribution	Commissions
<b>Swiss Life</b>	Société d'assurance	Convention de distribution	Commissions
<b>Vie Plus</b>	Société d'assurance	Convention de distribution	Commissions

Cette liste de fournisseurs est non exhaustive et susceptible d'évoluer dans le temps. Une mise à jour de cette liste pourra vous être communiquée sur simple demande.

#### 4. MODE DE FACTURATION ET REMENURATION DU PROFESSIONNEL

Missions	Rémunération du Conseiller
Conseils portant sur des produits assurantiels, sur des instruments financiers et/ou des services d'investissement voire d'autres opérations de gestion du patrimoine	Totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum 0,75 % <sup>1</sup> de ceux-ci.
Transactions sur immeubles et fonds de commerce	8 % maximum
Intermédiation en opérations de banque et en services de paiement	1,5 % maximum des prêts obtenus
Conseil en gestion de patrimoine	Taux horaire de 250€ HT soit 300€ TTC

<sup>1</sup> Représente ici la rémunération maximale en taux, perçue par le conseiller de la part d'un partenaire et pour un client

#### 5. MODES DE COMMUNICATION

Votre Conseiller est joignable par tout type de moyen de communication et plus particulièrement par téléphone, par mail ou par courrier.

Le client accepte de communiquer avec son Conseiller sur un support durable autre que le papier  oui  non  
Adresse mail à privilégier par le Conseiller : \$EMAIL\_CONTACT\$

Le client accepte de recevoir des sollicitations commerciales par mail ?  oui  non  
Adresse mail à privilégier par le Conseiller : \$EMAIL\_CONTACT\$

## 6. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Pour toute réclamation votre Conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- par courrier : Divitiae Patrimoine, 12 rue de la Haie Saint Marc – 78540 Vernouillet,
- par téléphone : 06.64.18.79.35,
- par mail : jf.priou@divitiaepatrimoine.com.

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai,
- deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse

A défaut d'arrangement amiable, vous pourrez saisir en second lieu

- le médiateur de l'Anacofi pour toute réclamation si vous êtes une personne morale (non considérée comme un consommateur par le Code de la consommation), 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris,
- le médiateur de l'AMF, Mme Marielle Cohen-Branche pour toute réclamation portant sur un instrument financier ou un service d'investissement (Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02, <https://www.amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR>),
- la médiation de l'assurance pour toute réclamation portant sur un produit d'assurance (TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09, [www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur](http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur)),
- la médiation de la consommation, pour toute réclamation portant sur un crédit immobilier et/ou un bien immobilier, ANM Conso (2 rue de Colmar 94300 Vincennes, <https://www.anm-mediation.com/>)

## 7. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, Divitiae Patrimoine est susceptible de collecter, de traiter et de détenir des informations vous concernant. Jean-François Priou est responsable du traitement des données personnelles pour Divitiae Patrimoine.

La collecte des données à caractère personnel présente un caractère obligatoire et a pour finalité la gestion de la relation commerciale et la gestion de la relation clientèle (souscription à des produits d'investissement proposés par Divitiae Patrimoine et suivi de la relation client). Cette collecte permettra à Divitiae Patrimoine de respecter ses obligations réglementaires relatives à la connaissance client lors de la souscription et/ou de la mise à jour des données clients édictées

- aux articles L541-8-1 4° du Code monétaire et financier et 325-8 du Règlement général de l'AMF applicables aux conseillers en investissements financiers,
- à l'article L132-27-1 du Code des assurances applicable aux intermédiaires en assurance,
- à l'article R519-21 du Code monétaire et financier applicable aux intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite, en archive, pendant un délai de cinq (5) ans.

Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à nos fournisseurs dont notamment nos fournisseurs informatiques, financiers, de produits d'assurance, bancaires ou immobiliers mais également à l'Anacofi-Cif et aux autorités de tutelle en cas de contrôle.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification et de limitation ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez contacter Jean-François Priou (jf.priou@divitiaepatrimoine.com).

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ([www.cnil.fr/fr/plaintes](http://www.cnil.fr/fr/plaintes)).

## 8. DATE ET SIGNATURE

Fait à ,\$VILLE\_CONTACT\$

Le \$DATE\_JOUR\$

Le client	Le conseiller
Signature :	Signature :